

Comité Économiques et Sociaux à La Poste Démolir les syndicats, briser les résistances des postier·es

Les ordonnances Macron sur le droit du travail ont finalement atteint La Poste avec le choix de la direction et de son ministère de tutelle de passer la plus grande entreprise publique de France sous le régime des comité économiques et sociaux. Une voie qui n'est pas, selon nous, adaptée à la dimension territoriale que couvre l'entreprise puisque son périmètre c'est le pays, outremer compris. Une structure construite sous un modèle quasi administratif qui s'accommode fort mal de l'architecture proposée par les CSE.

Les élections doivent se dérouler d'ici octobre 2024, avec une préférence de la direction pour le vote électronique. Les négociations commencées il y a un an relèvent plutôt d'un long monologue de la direction qui multiplie les réunions et accords divers espérant arracher une majorité de signataires, comptant même sur des syndicats non représentatifs inclus dans les discussions par un artifice législatif (Loi n° 2022-1449 du 22 novembre 2022).

Quand bien même les droits syndicaux des CSE ne sont pas mirobolants, la direction propose de les réduire dans les accords en contrepartie d'allocation d'heures et de moyens supplémentaires. Il s'agit surtout de limiter la liberté de circulation des divers représentants syndicaux en leur imposant des délais de prévenance ou en limitant leurs périmètres d'intervention. Les droits actuels laissés à la discrétion des syndicats seront réduits d'environ 60% suivant les estimations des syndicats.

Pour cette réforme, le président de La Poste a su s'entourer. S'il a choisi le patron du groupe Accor pour présider le comité des services publics du CA, c'est une ex DRH du groupe Casino qui doit régler le sort de 111 000 salarié·es et 51 000 fonctionnaires. Un choix qui a déjà montré ses limites lors de l'épisode du COVID quand nous avons dû saisir la justice en référé pour qu'enfin des CHSCT puissent être organisés pour les postier·es exposé·es.

La feuille de route de la direction est claire : briser les syndicats et étouffer les résistances pour dérouler la stratégie du groupe qui repose sur une attrition des missions de service public, comme le prouvent les fermetures de bureaux de poste, la récente élimination du timbre rouge et la cupidité accrue de la Banque Postale. Les réorganisations vont bon train et touchent tous les étages de La Poste SA, souvent questionnées par les expertises que nous permettent encore les CHSCT, encore un obstacle à abattre pour la direction.

Toujours est-t-il que l'attitude bravache de la direction qui propose des accords à quitte ou double n'est pas sans risque. La représentation syndicale à La Poste a une histoire et constitue une partie de la structure de cette entreprise hors norme. Les apprentis sorcier·es des ressources humaines doivent faire très attention avec le corps social des postier·es. Des collègues malmenés, mutés, restructurés en permanence au gré de plans souvent ineptes et incompris, dont les bilans sociaux dénoncent le mal être année après année avec des soldes négatifs vertigineux (-10 094 postes en 2022).

Clairement pas adaptés au modèle postal, les CSE vont donc servir une stratégie de professionnalisation des représentants syndicaux, pour les faire rentrer dans le rang, les « intégrer » à la machine managériale en les éloignant des travailleur·euses. Une philosophie à l'opposé des principes de SUD PTT qui nient « la fonction syndicale » à vie et entendent rester au contact de toutes et tous dans tous les établissements. Le sujet ne fait pas de débat chez nous et nous mettrons tout en œuvre pour préserver et gagner le maximum de moyens d'action.

Paris le 10 juillet 2023



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envierges 75020 Paris

01 44 62 12 00

www.sudptt.org

@fdSudPTT

sudptt@sudptt.fr

federationSudptt

federation.sudptt

Union
syndicale
Solidaires